Compte Rendu du Conseil Municipal du 7 février 2019

<u>Présents:</u> F. PERN-SAVIGNAC, G. TILLON, G. BOUISSET, P. OGBURN, J. MAGUET, D. COURDESSES, P. SERAYSSOL, P. DAURE, N. CASTEX, A. TARTINI, F. REVELLI, MC PHILIPPEAU

Excusée: E. DUJARDIN (pouvoir P. OGBURN), C. JOUANY (pouvoir J. MAGUET)

Absents: JL CAGNAC

Secrétaire de Séance : Georgette TILLON.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 20 décembre 2018 approuvé et paraphé par tous.

1) Autorisation de procéder aux investissements avant le vote du budget

Madame le Maire expose qu'en application de l'article L1612-1 du CGCT, l'exécutif de la collectivité peut, avant l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'y autoriser pour les montants et les affectations suivants :

2132 - Immeuble de rapport
2315 Immobilisations en cours
5 000.00 €
5 000.00 €

POUR: 14 ABSTENTION: 0 CONTRE: 0

2) Maison de Santé Pluriprofessionnelle : approbation de l'APD

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée le projet d'agrandissement de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

Monsieur TORRAO, architecte désigné, a remis son étude phase Avant-Projet Détaillé (APD). A ce stade, l'estimation globale de ces travaux s'élève à 188 059.15 € HT et le coût de la maîtrise d'œuvre à 24 984.45 € HT.

Elle demande à l'assemblée de valider l'Avant-Projet Définitif.

POUR: 14 ABSTENTION: 0 CONTRE: 0

3) Maison de Santé Pluriprofessionnelle : subvention DETR, phases 1 et 2

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition et le projet d'agrandissement de la maison de Santé Pluriprofessionnelle.

Phase 1 : Le montant de l'acquisition s'élevait à 304 552.51 € frais de notaire compris.

Phase 2 : L'estimation globale des travaux d'agrandissement s'élève au stade de l'Avant-Projet Définitif à 188 059,15 € HT auxquels il faut ajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre s'élevant à 24 984.45 € HT, les frais d'étude des sols pour 1 345 € HT et le relevé topographique de 1 200 €, soit un montant total de 215 588.60 € HT.

Le coût global de l'ensemble du projet s'élève à 520 141.11 € HT.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'Etat dans le cadre de ces deux phases.

POUR: 14 ABSTENTION: 0 CONTRE: 0

Subvention Conseil Départemental de Tarn et Garonne

Madame le Maire propose également de solliciter auprès du Département une subvention à hauteur de 25 % sur l'ensemble de l'opération (acquisition et agrandissement)

POUR: 14 ABSTENTION: 0 CONTRE: 0

4) Subventions aux associations

Madame le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur le montant des subventions attribué aux différentes associations.

L'assemblée décide d'attribuer les mêmes montants que pour l'exercice 2018 et d'inscrire ces montants à l'annexe B1-7 du budget 2019.

5) Renouvellement de l'adhésion au service « Conseil en Énergie Partagé »

L'adhésion au service « Conseil en Énergie Partagé » proposé par le PETR du Pays Midi Quercy arrive à échéance.

Pour mémoire ce service propose notamment :

- De réaliser des diagnostics thermiques afin de bénéficier d'aides régionales, départementales, voire européennes ou de l'État dans nos projets d'amélioration énergétique,
- De bénéficier d'études d'opportunité pour l'installation d'énergies renouvelables,
- De définir une stratégie d'amélioration énergétique du patrimoine communal.

Madame le Maire propose de renouveler cette adhésion dont le coût s'élève à 1 €/an/habitant, pour une durée de trois ans.

POUR: 14 ABSTENTION: 0 CONTRE: 0

QUESTIONS DIVERSES

- Suite à la demande des conseillers lors de la réunion du 20 décembre 2018, Madame le Maire a invité la correspondante de l'assurance MUTUALIA à présenter sa proposition de partenariat avec la municipalité afin de faire profiter les habitants de Montricoux d'un tarif préférentiel pour leur assurance complémentaire santé.
- Lecture du courrier adressé aux élus par Madame DUGUÉ concernant la restriction de circulation sur le chemin des Tanneries.
- Madame le Maire informe l'assemblée de la demande ponctuelle d'aide de deux professeurs du lycée Claude Nougaro pour financer un voyage linguistique. Réponse défavorable de l'assemblée.
- Présentation du programme de voirie 2019 suite à l'estimation de M. BADOC. Un arbitrage devra être fait compte tenu du coût important de ce programme.
- L'intervention de plusieurs professionnels a été demandée pour régler les problèmes du chauffage de l'école primaire. Les devis correspondants sont attendus.
- Attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon OR à Jocelyne LORENZATI. Elle lui sera remise lors de la cérémonie organisée pour son départ à la retraite en septembre 2019.
- Madame le Maire informe le conseil du départ de Marc Sabatié, employé contractuel aux services techniques qui a souhaité démissionner pour s'installer à son compte.
- A la demande de parents d'élèves, un courrier a été envoyé au service des transports scolaires du Conseil Régional pour demander la prise en charge du coût de transports pour les élèves bénéficiant d'une dérogation.
- Madame TILLON présente le résultat des réflexions de la commission « service à la population, compétences enfant jeunesse » pour harmoniser la généralisation de la compétence.

La séance est levée à 22 h 45